

LT 22/09/2017

Le SNEC propose et obtient !!!

Suite aux Commissions Paritaires du Groupe CARREFOUR des 3 juillet, 8 septembre et 22 septembre 2017, des aménagements ont été négociés par le SNEC applicables à compter du 1er novembre 2017 :

Votre Cotisation :

- Mesure de Gratuité sur les deux derniers mois de l'année 2017

Aucune cotisation prélevée sur votre Fiche de Paie en Novembre et Décembre 2017 soit : **Une économie pour chaque salarié** (cotisant au taux général), d'environ 105 €.

- Baisse de la Cotisation dès Janvier 2018

Rééquilibrage des résultats du Régime, Baisse du Taux de cotisation à **3,10%** du Plafond Sécurité sociale (au lieu de 3,22%) sur l'année 2018 soit :

Une économie pour le salarié (cotisant au taux général), d'environ 2 € par mois.

Amélioration de la couverture du Régime :

- Mise en place d'une couverture implant dentaire

300 € par implant avec limitation à 2 implants par an et par bénéficiaire.

(En supplément des mesures prévues au titre du fonds de prévention dentaire)

- Extension de la couverture « pack consultations non remboursées Sécurité sociale ».

Couverture portée à 30 € par consultation au lieu de 28 €. Maximum 3 consultations par an et par bénéficiaire au lieu de 2 avec extension du pack actuel aux actes suivants : pédicure, chiropractie, étioopathie et acupuncture.

Le SNEC, les autres Organisations Syndicales et la Direction, dans le cadre de cette Commission Paritaire, ont été unanimes sur le sujet.

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org